

OMPI



SCIT/ITPWG/1/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 30 juillet 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROJETS RELATIFS AUX
TECHNIQUES DE L'INFORMATION**

Première session
Genève, 3 – 7 septembre 2001

**LISTE DES TÂCHES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROJETS
RELATIFS AUX TECHNIQUES DE L'INFORMATION (ITPWG)**

Document établi par le Secrétariat

1. À sa sixième session, tenue en janvier 2001, le SCIT plénier a examiné les tâches inscrites au programme de travail actuel du SCIT et les a réparties entre les groupes de travail récemment créés, à savoir le Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information (ITPWG) et le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG). Il a chargé les groupes de travail d'examiner chaque tâche en tenant compte des suggestions formulées au cours des délibérations, en particulier de la proposition de la délégation du Royaume-Uni tendant à nommer un responsable pour chaque tâche, et de reformuler la description de ces tâches en fonction des exigences du paragraphe 9 du cadre structurel et règlement intérieur du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), qui a été approuvé (voir le paragraphe 12 du document SCIT/6/7).

2. Le Secrétariat a établi, en vue de la soumettre à l'ITPWG pour examen, une liste des tâches détaillée qui, pour chacune d'entre elles, comprend un rappel des faits, un état de la situation et, le cas échéant, l'action précise à engager à la demande du SCIT plénier, l'action qu'il est proposé d'engager assortie d'un calendrier ainsi que des observations et des recommandations. La liste des tâches de l'ITPWG fait l'objet de l'annexe du présent document.

3. Le Secrétariat propose que l'ITPWG examine les suggestions faites pour chaque tâche en vue de parvenir à la version finale de cette liste des tâches, qui sera soumise pour approbation au SCIT plénier en décembre 2001.

4. L'ITPWG est invité à examiner la liste des tâches faisant l'objet de l'annexe du présent document et à en approuver la version finale aux fins de son incorporation dans le programme de travail du SCIT pour 2002.

[L'annexe suit]

ANNEXE

LISTE DES TÂCHES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROJETS RELATIFS
AUX TECHNIQUES DE L'INFORMATION (ITPWG)

Tâche n° 1* : surveiller la création et l'exploitation du WIPONET, en particulier son installation dans les offices de propriété intellectuelle dépourvus d'accès à l'Internet et la formation du personnel des offices à l'utilisation des applications et des services disponibles sur le réseau, et les accords sur le niveau de service en rapport avec le fonctionnement du WIPONET.

I. RAPPEL DES FAITS ET ÉTAT DE LA SITUATION : voir le document SCIT/ITPWG/1/3.

II. ACTION CONCRÈTE À ENGAGER PAR L'ITPWG SUR INSTRUCTION DU SCIT (SIXIÈME SESSION) : les accords sur le niveau de service pour le WIPONET doivent être soumis pour examen à l'ITPWG (voir le document SCIT/ITPWG/1/3).

III. ACTION PROPOSÉE ET CALENDRIER : voir le document SCIT/ITPWG/1/11.

IV. RESPONSABLE : le Secrétariat propose d'être responsable de la tâche n° 1.

V. OBSERVATIONS/RECOMMANDATIONS : on trouvera dans le document SCIT/ITPWG/1/10 une structure aux fins du rapport périodique à présenter aux membres du SCIT sur l'exécution du programme relatif aux techniques de l'information. S'y ajouteront des rapports récapitulatifs sur l'état d'avancement des tâches, établis par projet et par activité principale, qui seront soumis à l'examen de l'ITPWG à chacune des réunions de celui-ci.

Tâche n° 2 : étudier les possibilités offertes par le commerce électronique, son infrastructure et le recours par les offices de propriété intellectuelle à des outils appropriés.

I. RAPPEL DES FAITS ET ÉTAT DE LA SITUATION

II. ACTION CONCRÈTE À ENGAGER PAR L'ITPWG SUR INSTRUCTION DU SCIT (SIXIÈME SESSION) : la portée de la tâche doit être réexaminée après l'application de la nouvelle procédure de définition et d'organisation des tâches.

III. ACTION PROPOSÉE ET CALENDRIER

IV. RESPONSABLE

V. OBSERVATIONS/RECOMMANDATIONS : reconnaissant l'importance de la question de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle et la nécessité d'une coordination plus étroite avec les États membres dans ce domaine, le directeur général a créé au sein de l'OMPI, en avril 2001, la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, chargée des travaux dans ce domaine. Cette division rend directement compte

au directeur général. Par conséquent, l'ITPWG peut envisager de supprimer cette tâche du programme de travail du SCIT afin d'éviter toute répétition de travaux dans la gestion des programmes relatifs aux techniques de l'information.

Tâche n° 5* : suivre des projets pilotes exécutés par le Bureau international visant à évaluer les solutions viables, économiques et faciles à mettre en œuvre (en particulier, les solutions les mieux adaptées aux petits offices de propriété intellectuelle) pour rationaliser et automatiser les fonctions de gestion de la propriété intellectuelle.

I. RAPPEL DES FAITS ET ÉTAT DE LA SITUATION

II. ACTION CONCRÈTE À ENGAGER PAR L'ITPWG SUR INSTRUCTION DU SCIT (SIXIÈME SESSION) : aucune.

III. ACTION PROPOSÉE ET CALENDRIER

IV. RESPONSABLE

V. OBSERVATIONS/RECOMMANDATIONS : tout comme la tâche n° 2, cette tâche a été confiée à la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle. Par conséquent, l'ITPWG peut supprimer cette tâche du programme de travail du SCIT, sachant que les États membres peuvent poursuivre l'étude de cette question dans le cadre d'autres organes de l'OMPI.

Tâche n° 9* : surveiller la fonctionnalité et le fonctionnement des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle.

I. RAPPEL DES FAITS ET ÉTAT DE LA SITUATION : voir le document SCIT/ITPWG/1/6.

II. ACTION CONCRÈTE À ENGAGER PAR L'ITPWG SUR INSTRUCTION DU SCIT (SIXIÈME SESSION) : aucune.

III. ACTION PROPOSÉE ET CALENDRIER : le Secrétariat a proposé aux États membres, dans le cadre du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir le document SCIT/ITPWG/1/11), que les travaux portant sur les aspects techniques du projet de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI) soient suspendus à l'issue de la phase I, à la fin de 2001. Cette recommandation a été faite pour deux raisons, à savoir, d'une part, la nécessité d'élaborer des normes techniques avant que la mise en place d'une infrastructure technique puisse être engagée et, d'autre part, la nécessité d'attribuer des ressources à des activités ayant un rang de priorité plus élevé, telles que le projet IMPACT et le projet WIPONET.

IV. RESPONSABLE

V. OBSERVATIONS/RECOMMANDATIONS : À l'issue de la phase I du projet, le système de production des BNPI sera mis en service et confié à la Division des services informatiques (premier trimestre 2002). À compter de cette date, des données relatives au rendement du système de production seront incluses dans le rapport de gestion périodique que fera la Division des services informatiques au SCIT.

Tâche n° 12 : étudier la possibilité d'améliorer et d'étendre le système de recherche et de classement en langage naturel de l'INPI (France) de manière qu'il couvre les langues officielles de l'ONU, et l'utilité des techniques de ce type pour améliorer la recherche automatique et les systèmes de classement.

I. RAPPEL DES FAITS ET ÉTAT DE LA SITUATION : la proposition relative au projet CLAIMS figurant dans le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir le document SCIT/ITPWG/1/11) englobe cette activité.

II. ACTION CONCRÈTE À ENGAGER PAR L'ITPWG SUR INSTRUCTION DU SCIT (SIXIÈME SESSION) : l'ITPWG doit examiner la portée et le libellé de cette tâche, compte tenu de la tâche n° 27.

III. ACTION PROPOSÉE ET CALENDRIER : voir le document SCIT/ITPWG/1/11.

IV. RESPONSABLE

V. OBSERVATIONS/RECOMMANDATIONS : étant donné que cette tâche est comprise dans la proposition relative au projet CLAIMS (voir la tâche n° 27), il est recommandé de la supprimer et de revoir le libellé de la tâche n° 27 (voir ci-dessous).

Tâche n° 14*⁺ : surveiller l'évolution du dépôt électronique des demandes de brevet et des demandes d'enregistrement de marques et fournir aux pays en développement une assistance technique en la matière.

I. RAPPEL DES FAITS ET ÉTAT DE LA SITUATION : voir le document SCIT/ITPWG/1/5.

II. ACTION CONCRÈTE À ENGAGER PAR L'ITPWG SUR INSTRUCTION DU SCIT (SIXIÈME SESSION) : aucune.

III. ACTION PROPOSÉE ET CALENDRIER : voir le document SCIT/ITPWG/1/11.

IV. RESPONSABLE : le Secrétariat propose d'être responsable de la tâche n° 14.

V. OBSERVATIONS/RECOMMANDATIONS : la responsabilité de cette tâche sera répartie, au sein du Secrétariat, entre le groupe chargé du projet relatif au dépôt électronique selon le PCT et la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, cette dernière étant chargée de coordonner les activités d'assistance technique dans ce domaine

(voir la tâche n° 2). Par conséquent, l'ITPWG souhaitera peut-être refléter ce changement dans l'intitulé de la tâche n° 14, qui pourrait être libellé comme suit : "Surveiller l'évolution du dépôt électronique des demandes de brevet et des demandes d'enregistrement de marques".

Tâche n° 16⁺ : surveiller les activités à entreprendre pour répondre progressivement aux besoins en matière de techniques de l'information du programme d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI.

I. RAPPEL DES FAITS ET ÉTAT DE LA SITUATION : le programme relatif aux techniques de l'information de l'OMPI permet de fournir, selon que de besoin, une assistance technique à l'Académie mondiale de l'OMPI.

II. ACTION CONCRÈTE À ENGAGER PAR L'ITPWG SUR INSTRUCTION DU SCIT (SIXIÈME SESSION) : aucune.

III. ACTION PROPOSÉE ET CALENDRIER : voir le point I) ci-dessus.

IV. RESPONSABLE : le Secrétariat propose d'être responsable de la tâche n° 16.

V. OBSERVATIONS/RECOMMANDATIONS : la Division des services informatiques, dans le cadre de ses rapports de gestion, fera rapport au SCIT sur les activités entreprises au titre de cette tâche et l'exécution de celle-ci.

Tâche n° 27 : surveiller l'avancement des activités visant à mettre en œuvre le système automatisé d'information en matière de classement (CLAIMS) conformément au projet 12 du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information.

I. RAPPEL DES FAITS ET ÉTAT DE LA SITUATION : tâche pas encore commencée.

II. ACTION CONCRÈTE À ENGAGER PAR L'ITPWG SUR INSTRUCTION DU SCIT (SIXIÈME SESSION) : l'ITPWG doit examiner la portée et le libellé de cette tâche, compte tenu de la tâche n° 12.

III. ACTION PROPOSÉE ET CALENDRIER : voir le document SCIT/ITPWG/1/11.

IV. RESPONSABLE : il est proposé que la délégation de la France soit responsable de cette tâche.

V. OBSERVATIONS/RECOMMANDATIONS : compte tenu des observations faites à propos de la tâche n° 12, l'ITPWG peut souhaiter revoir le libellé de cette tâche comme suit : "Surveiller l'avancement des activités visant à mettre en œuvre le projet relatif au système automatisé d'information en matière de classement (CLAIMS), ce qui suppose le perfectionnement du système de recherche en langage naturel de l'INPI (France) et son extension aux langues officielles de l'ONU, et l'utilité des techniques de ce type pour améliorer la recherche automatique et pour les systèmes de classement".

Notes : * : Tâche hautement prioritaire

+ : Tâche qui doit être exécutée ou gérée par le Secrétariat et dont il doit être rendu compte à l'ITPWG.

[Fin de l'annexe et du document]